

Feux en forêt

Appel à la prudence

En raison de la sécheresse actuelle, le Service de la faune, des forêts et de la nature, la Police neuchâteloise et le Service de la sécurité civile et militaire appellent la population à la prudence en matière de feux en forêt.

Pour l'heure, aucune interdiction n'est en vigueur dans le canton de Neuchâtel, mais il est demandé à la population de se montrer très vigilante. Il s'agit d'éviter d'allumer des feux ou de jeter des mégots de cigarette en zone boisée, de ne pas allumer de feu en cas de fort vent, de n'allumer des feux qu'aux emplacements prévus pour cela, de garder le feu sous surveillance et d'éteindre totalement le feu avant de quitter les lieux.

Les autorités surveillent attentivement la situation et d'autres mesures pourraient être prises en fonction de l'évolution.

Pour de plus amples renseignements:

Roger Augsburgger, responsable aménagement et gestion au Service de la faune, des forêts et de la nature, 032 889 77 34 ou 079 206 50 21.

Pascal Luthi, adjoint du commandant à la Police neuchâteloise, tél. 032 889 90 00.

Neuchâtel, le 18 avril 2011